

VILLE DE
SAINT MÉDARD
EN JALLES



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

ADHÉSION À LA CHARTE NATURA 2000. DÉCISION. AUTORISATION

Séance du 29 juin 2022

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf juin à 18:30.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Stéphane Delpeyrat, maire.**

Présents :

M Delpeyrat, M Trichard, Mme Bru, Mme Marenzoni, M Cases, Mme Guérin, M Apoux, Mme Canouet, M Royer, Mme Poublan, M Joussaume, M Tartary, Mme Feytout-Perez, Mme Rigaud, M Claverie, Mme Durand, M Roscop, M Mallein, Mme Pomi, M Morisset, M Croizet, Mme Laplace, Mme Martin, M Deau, Mme Bernier, M Mangon, M Bessière, Mme Courrèges, M Augé, Mme Picard, M Hélaudais, Mme Guillot

Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Cristofoli à Mme Marenzoni
Mme Fize à Mme Canouet
Mme Berbis à Mme Feytout-Perez
M Grémy à M Cases
Mme Ersin à Mme Poublan
Mme Vaccaro à M Mangon
M Acquaviva à M Augé

Secrétaire de séance : M Pascal Tartary.

La séance est ouverte,

Délibération du : 29 juin 2022
Rendue exécutoire le : 1 juillet 2022
Publiée le : 1 juillet 2022

Signé : Le maire Stéphane Delpeyrat

Délibération du conseil municipal

Séance du 29 juin 2022

ADHÉSION À LA CHARTE NATURA 2000. DÉCISION. AUTORISATION

M Patrice Claverie, Conseiller municipal délégué Jeunesse, ville durable, mobilités douces, biodiversité et quartier du Centre Ville, présente le rapport suivant.

Le 21 mai 1992, les États membres de l'Europe décident de créer un outil relatif à la conservation de la faune, de la flore et des habitats naturels. D'après l'Office Français de la Biodiversité, les sites Natura 2000 permettent une meilleure prise en compte de la Biodiversité dans les activités humaines et estime qu'en 2017, « *la France dénombrait 1 766 sites, soit 13 % du territoire terrestre métropolitain et 11 % de la zone économique.* »

A ce jour, une liste des habitats naturels et des espèces classés Natura 2000 est disponible dans deux directives européennes, celle relative aux oiseaux et celle concernant les habitats, la faune et la flore.

La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des espaces prenant en compte les préoccupations sociétales et économiques.

Le réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines (Site Natura 2000 FR7200805) couvre 964 ha sur 8 communes. A Saint-Médard-en-Jalles, 4 % de la surface communale est concernée par ce site d'importance communautaire. Ce dernier a été rajouté tardivement au réseau Natura 2000, en raison de la présence avérée de mammifères semi-aquatiques (vison, loutre d'Europe). Depuis, la richesse en matière de biodiversité de la jalle a été confirmée par le recensement de cistudes d'Europe (tortue) aux sources du Thil, par la présence du fadet des laïches (papillon) et du damier de la succise (papillon) au niveau des landes humides du secteur lagunaire ou encore par la circulation des anguilles.

Néanmoins, comme dans beaucoup de villes urbaines et péri-urbaines, la progression de l'urbanisation sur le secteur accroît la vulnérabilité du site. De surcroît, le classement Natura 2000 permet l'évitement d'actions préjudiciables et impactantes pour la biodiversité via l'établissement d'une démarche concertée entre divers acteurs du territoire.

Dans le cadre de cette démarche contractuelle d'une durée de 5 ans, la collectivité s'engage à renouveler la signature de la Charte Natura 2000 afin de mettre à jour le nombre de parcelles concernées par ce zonage et d'élargir ainsi sa politique d'aménagement cohérente (annexe). Il convient aussi de préciser, qu'au delà du dénombrement parcellaire, cette signature souligne l'extension des engagements communaux en matière de conservation.

Natura 2000 fait partie intégrante du projet Ma Commune, Ma Biodiv' récemment développé. La prise en compte de ce site, ainsi que l'inclusion des objectifs de gestion dans la stratégie, vont permettre à Saint-Médard-en-Jalles :

- De renforcer la restauration de la trame verte par le biais d'une amélioration des ripisylves (formations boisées présentes sur la rive des cours d'eau), des forêts alluviales et des mégaphorbiaies (friches humides) ;
- De renforcer la restauration de la trame bleue en adoptant une gestion des ouvrages hydrauliques adaptée à la libre circulation des espèces migratrices inventoriées ;
- D'améliorer l'intégration de la biodiversité dans le paysage urbain ;

- De sensibiliser les habitantes et les habitants de la commune aux espèces faunistiques et floristiques qui les entourent ;
- De délimiter et restaurer la fonctionnalité des zones humides communales ;
- De prôner une gestion raisonnée des espaces naturels et forestiers ;
- D'informer le grand public sur la thématique « santé environnement ».

Ainsi, à la lumière des enjeux Natura 2000 et des politiques de développement territorial durable, la commune s'engage à signer la nouvelle charte lui permettant :

- De bénéficier d'une exonération de Taxe Foncière sur le Non Bâti pendant 5 ans pour toutes les parcelles incluses dans le réseau Natura 2000 ;
- De bénéficier d'une garantie de gestion durable des parcelles forestières.

La Direction de la Transition Écologique et du Développement Durable assurera des fonctions d'accompagnement des différents partenaires susceptibles de participer à cette démarche. Dans la continuité des ambitions portées par la commune, Saint-Médard-en-Jalles encourage la structuration d'un réseau d'acteurs locaux œuvrant pour la sauvegarde de la Biodiversité ainsi qu'une sensibilisation des habitantes et des habitants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'approuver la nouvelle charte Natura 2000 pour une durée de 5 ans.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer cette dernière.

Autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à demander les aides financières et techniques nécessaires au développement de la stratégie locale de biodiversité incluant la mise en œuvre des objectifs du document d'objectifs (DOCOB).

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITE**.

Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles
le 29 juin 2022
pour expédition conforme
Le maire,



Stéphane Delpeyrat

Annexes

Localisation et liste des parcelles Natura 2000 (dans le tableau, sont matérialisées en couleur les parcelles comprises dans l'extension du zonage)

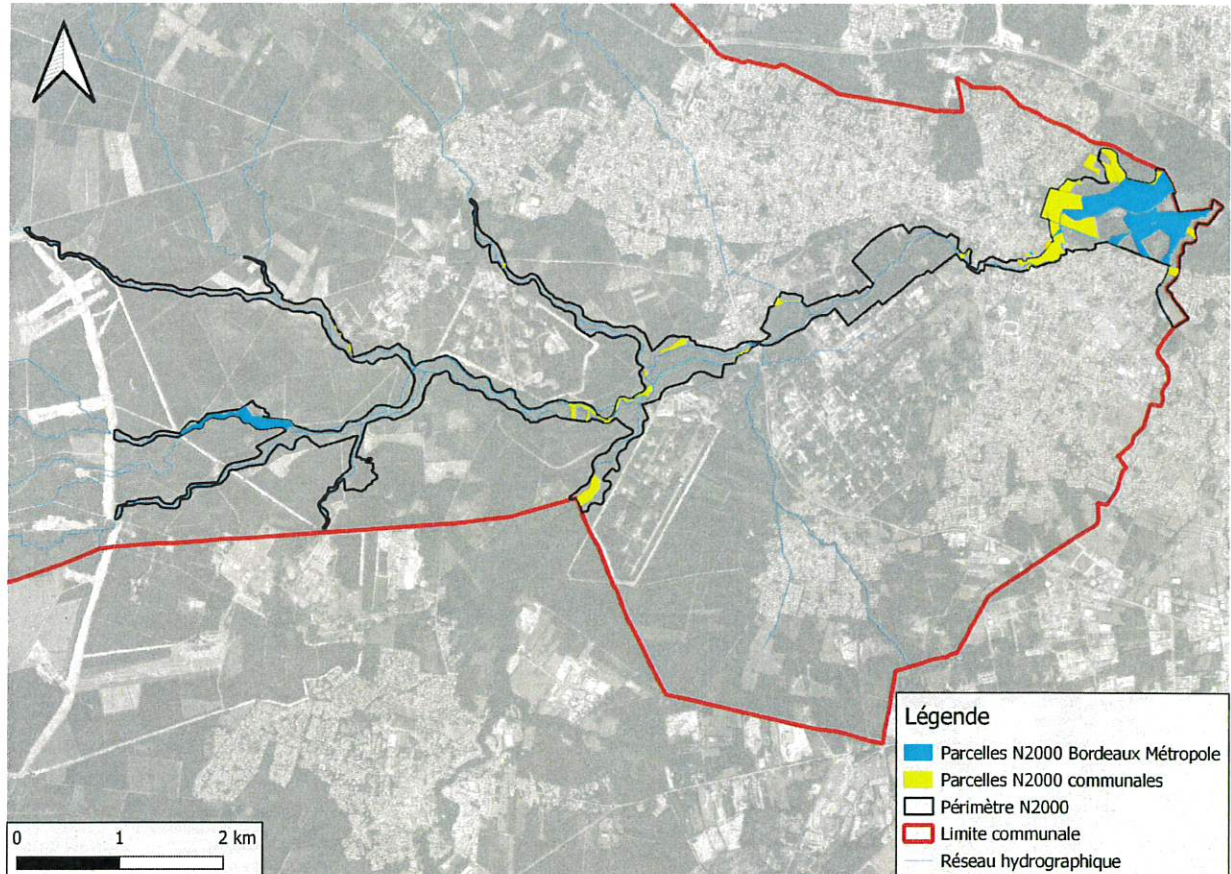


Figure n°1 : Localisation des parcelles N2000
(Source : IGN, BD Topo, BM / Réalisation : SMJ)

CODE CADASTRAL	PROPRIETAIRE	LOCALISATION
AD342	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	MICOULEAU NORD
AD571	BORDEAUX METROPOLE	BOUSCAT-ESPES
AZ13	BORDEAUX METROPOLE	HOUN DE CASTETS
AZ211	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LE CAMP DES LANCIERS
AZ212	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LE CAMP DES LANCIERS
AZ323	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LE CAMP DES LANCIERS
AZ325	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LE CAMP DES LANCIERS
AZ326	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LE CAMP DES LANCIERS
AZ337	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	ALL DORDINS
AZ339	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	ALL DORDINS
AZ43	BORDEAUX METROPOLE	BUCEGUETTE
AZ466	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	DE CORBIAC
AZ468	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	DE CANTELAUDE
AZ471	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	DE CANTELAUDE
AZ48	BORDEAUX METROPOLE	BUCEGUETTE
AZ524	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	CHE DE CANTELAUDE
AZ556	BORDEAUX METROPOLE	CHE DE CANTELAUDE
AZ557	BORDEAUX METROPOLE	CHE DE CANTELAUDE
AZ523	BORDEAUX METROPOLE	CHE DE CANTELAUDE
AZ550	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	ALL DORDINS
BE48	BORDEAUX METROPOLE	AV DESCARTES
BE52	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	MAURIET
BE65	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	MAURIET
BH1	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	AU CAMP DES LANCIERS
BH1110	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	GAJAC NORD
BH2	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	AU CAMP DES LANCIERS
BH3	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	CHE DE CANTELAUDE
BH304	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	AV MONTAIGNE
BH310	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	CHE DE CANTELAUDE
BH4	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	AU CAMP DES LANCIERS

BH539	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	AV MONTAIGNE
BH6	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	AU CAMP DES LANCIERS
BH7	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	CHE DE CANTELAUDE
BH8	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	AU CAMP DES LANCIERS
BH9	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	AU CAMP DES LANCIERS
BK307	BORDEAUX METROPOLE	27 RUE ALCIDE CASTAING
BY101	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	CAUPIAN
BY304	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	CAUPIAN
BY314	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	CAUPIAN
BZ227	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LES AS
BZ254	BORDEAUX METROPOLE	CAUPIAN SUD
BZ255	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	CAUPIAN SUD
BZ6	BORDEAUX METROPOLE	LES AS
CD10	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	COSTE BERLET
CD103	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	JALLE DU CARNET
CD104	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	JALLE DU CARNET
CD109	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	JALLE DU CARNET
CD115	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	JALLE DU CARNET
CD116	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	JALLE DU CARNET
CD133	BORDEAUX METROPOLE	JALLE DE BONNEAU
CD158	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LE MENESPLEY
CD159	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LE MENESPLEY
CD224	BORDEAUX METROPOLE	MICOULEAU SUD
CD240	BORDEAUX METROPOLE	CAP DE BOS
CD243	BORDEAUX METROPOLE	CAP DE BOS
CD244	BORDEAUX METROPOLE	CAP DE BOS
CD246	BORDEAUX METROPOLE	CAP DE BOS
CD247	BORDEAUX METROPOLE	MICOULEAU SUD
CD255	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	BELFORT SUD
CD300	BORDEAUX METROPOLE	MICOULEAU SUD

CD301	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	CAP DE BOS
CD310	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	JALLE DU CARNET
CD79	BORDEAUX METROPOLE	JALLE DE BONNEAU
CD70	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	JALLE DU CARNET
CD72	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	POUJAUD DES AS
CD75	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	POUJAUD DES AS
CD78	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	JALLE DU CARNET
CD80	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	JALLE DU CARNET
CD81	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	JALLE DU CARNET
CD88	BORDEAUX METROPOLE	JALLE DE BONNEAU
CD9	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	COSTE BERLET
CD91	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	JALLE DU CARNET
CD92	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	JALLE DU CARNET
CD93	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	JALLE DU CARNET
CD99	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	JALLE DU CARNET
CE5	BORDEAUX METROPOLE	CAMP DE SOUGE
ES10	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LA LUMAGNE DE CAUPIAN
ES9	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LA LUMAGNE DE CAUPIAN
EW120	BORDEAUX METROPOLE	CAUPIAN
EW123	BORDEAUX METROPOLE	CAUPIAN
HI166	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	TIRAN-BIRON
HI168	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	TIRAN-BIRON
HI185	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	TIRAN-BIRON
HI186	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	TIRAN-BIRON
HK4	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LE PREUILLAC EST
HK5	BORDEAUX METROPOLE	9001 AV DU THIL
HK6	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LE PREUILLAC EST
HK7	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LE PREUILLAC EST
HK8	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LE PREUILLAC EST
HL10	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LE PREUILLAC EST

HL11	BORDEAUX METROPOLE	LE PREUILLAC EST
HL12	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LE PREUILLAC EST
HL13	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LE PREUILLAC EST
HL14	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LE PREUILLAC EST
HM1	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LE MOULIN DU THIL
HM4	BORDEAUX METROPOLE	LE MOULIN DU THIL
HM5	BORDEAUX METROPOLE	LE MOULIN DU THIL
HM7	BORDEAUX METROPOLE	LE MOULIN DU THIL
HN1	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LE MOULIN DU THIL
HN2	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	LE MOULIN DU THIL
HN3	BORDEAUX METROPOLE	9001 AV DU THIL
HO11	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	CRAMBESSAN
HO12	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	CRAMBESSAN
HO14	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	PEYMORAN
HO15	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	PEYMORAN
HO5	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	CRAMBESSAN
HP1	BORDEAUX METROPOLE	9001 AV DU THIL
HP3	BORDEAUX METROPOLE	LE MOULIN DU THIL
HR1	BORDEAUX METROPOLE	LE BLON
HR13	BORDEAUX METROPOLE	GAMARDE
HR15	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	GAMARDE
HR5	BORDEAUX METROPOLE	GAMARDE
HS61	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	DE MAURIET
HS76	BORDEAUX METROPOLE	GAMARDE
HS77	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	GAMARDE
HS78	COMMUNE DE SAINT MEDARD EN JALLES	GAMARDE
HL15	BORDEAUX METROPOLE	L'ESTAGEOTTE



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

Paramètre de la transaction :

Type de transaction :	Transmission d'actes
Nature de l'acte :	Délibérations
Numéro de l'acte :	DG22_071
Date de la décision :	2022-06-29 00:00:00+02
Objet :	ADHÉSION À LA CHARTE NATURA 2000. DÉCISION. AUTORISATION
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5.1 - accordées aux collectivités
Identifiant unique :	033-213304496-20220629-DG22_071-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
Nom métier :		
033-213304496-20220629-DG22_071-DE-1-1_0.xml	text/xml	919
Nom original :		
DG22_071.pdf	application/pdf	2276316
Nom métier :		
99_DE-033-213304496-20220629-DG22_071-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	2276316

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	1 juillet 2022 à 10h01min35s	Dépôt initial
En attente de transmission	1 juillet 2022 à 10h01min36s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	1 juillet 2022 à 10h01min41s	Transmis au MI
Acquittement reçu	1 juillet 2022 à 10h01min50s	Reçu par le MI le 2022-07-01